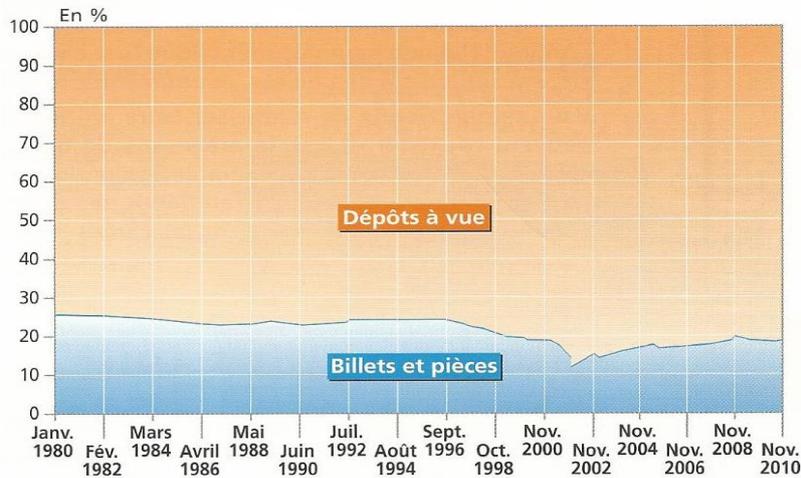


Chapitre 4 : La monnaie et le financement

Doc. 1 :

Évolution de la composition de M1 de 1980 à 2010



D'après la Banque de France, « Les agrégats monétaires de la zone euro », www.banque-france.fr, 2010.

Doc. 2 :

Composition des moyens de paiement

En %	1960	1970	1980	1990	2000	2007
Monnaie divisionnaires (pièces)	1,2	1,1	1,2	1,0	0,8	-
Billets (monnaie fiduciaire)	41,0	31,6	20,0	14,0	11,8	10,0 ¹
Dépôts à vue (monnaie scripturale)	57,8	67,3	78,8	85,0	87,4	90,0
Total	100	100	100	100	100	100

1. Les monnaies divisionnaire et fiduciaire sont confondues à partir de 2004.

Source : Banque de France.

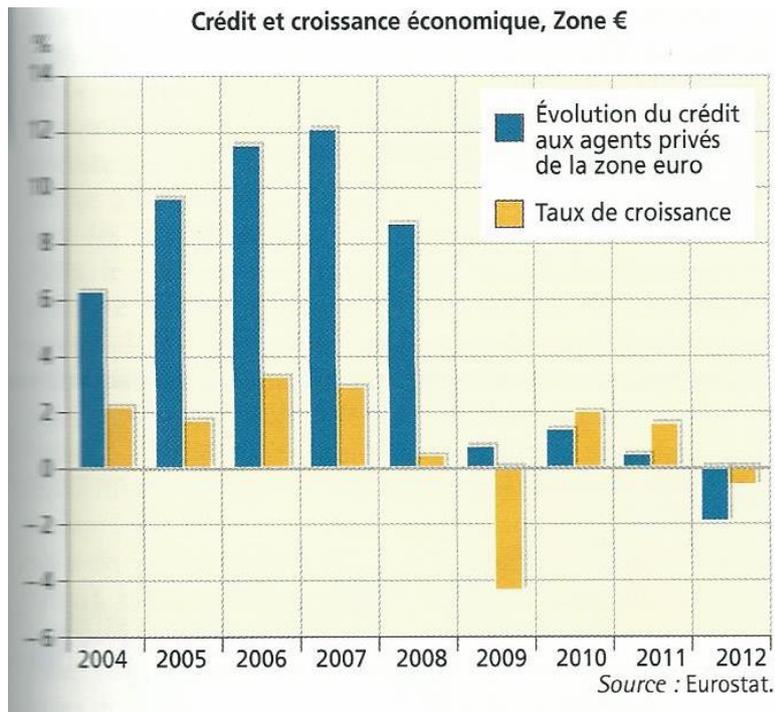
Doc. 3 :

Répartition de la monnaie scripturale par réseaux gestionnaires (en %)

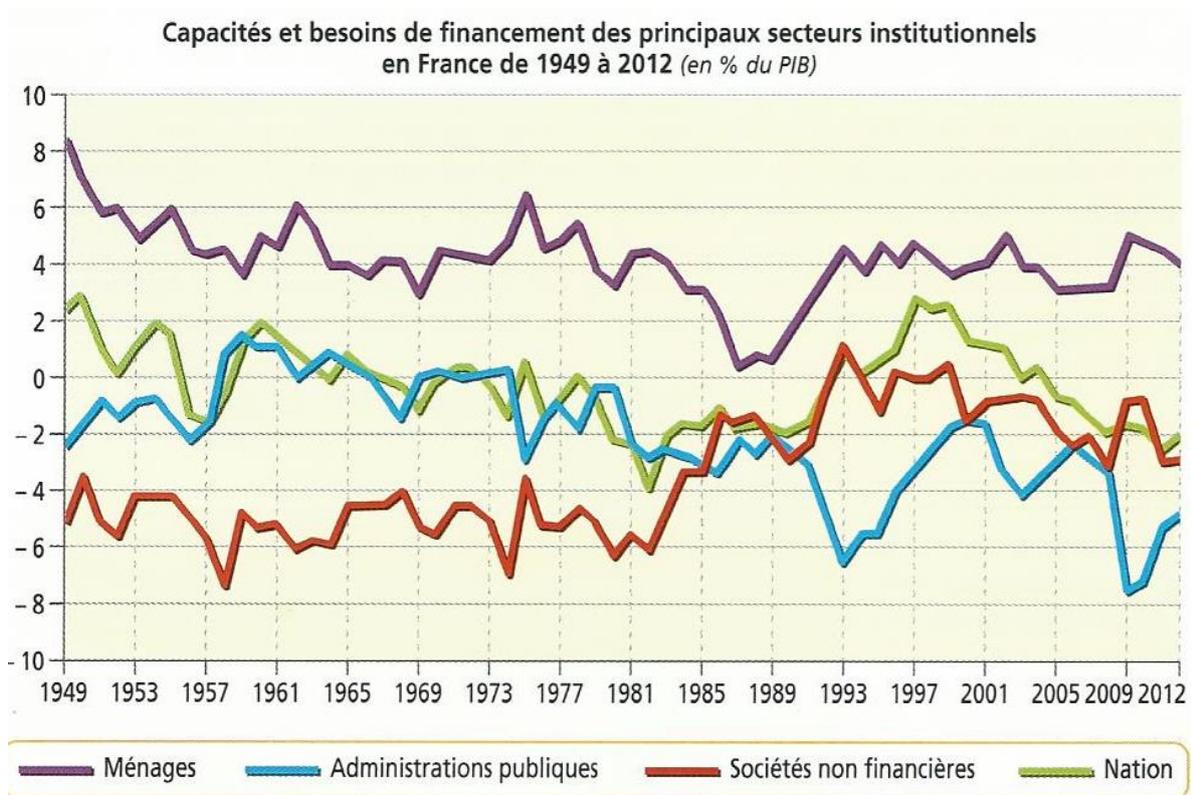
	1980	1990	2000
Banques	64,8	66,5	70,6
La Poste	13,7	11,4	8,9
Caisses d'épargne	0,6	2,7	4,5
Trésor public	9,7	9,5	11,5
Autres (dont la Banque de France)	11,2	9,9	4,5
Total	100	100	100

▲ Dominique Plihon, *La monnaie et ses mécanismes*, La Découverte, 2009.

Doc. 4 :



Doc. 5 :



Doc. 6 :

Capacité ou besoin de financement des secteurs institutionnels

Secteurs institutionnels (en milliards d'euros)	2006	2007 (r)	2008 (r)	2009
Entreprises non financières	- 54,4	- 49,4	- 64,4	- 22,9
Entreprises financières	8,1	0,9	15,6	23,9
Administrations publiques	- 41,9	- 51,8	- 65,0	- 144,4
→ Administration centrale	- 37,8	- 43,9	- 55,4	- 114,8
→ État	- 48,3	- 39,7	- 55,5	- 117,6
→ Organismes divers d'administration centrale	10,5	- 4,2	0,1	2,8
→ Administrations locales	- 3,1	- 7,6	- 8,7	- 5,6
→ Administrations de sécurité sociale	- 1,0	- 0,2	- 0,9	- 24,0
Ménages ¹	55,6	60,1	61,2	88,4
ISBLSM ²	0,0	- 0,3	0,0	0,9
Nation	- 32,6	- 40,5	- 52,6	- 54,1

(r) : données révisées. Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux – base 2000.

1. Y compris entrepreneurs individuels.

2. Institutions sans but lucratif au service des ménages (associations).

Doc. 7 :

Extraits du compte de capital des sociétés non financières

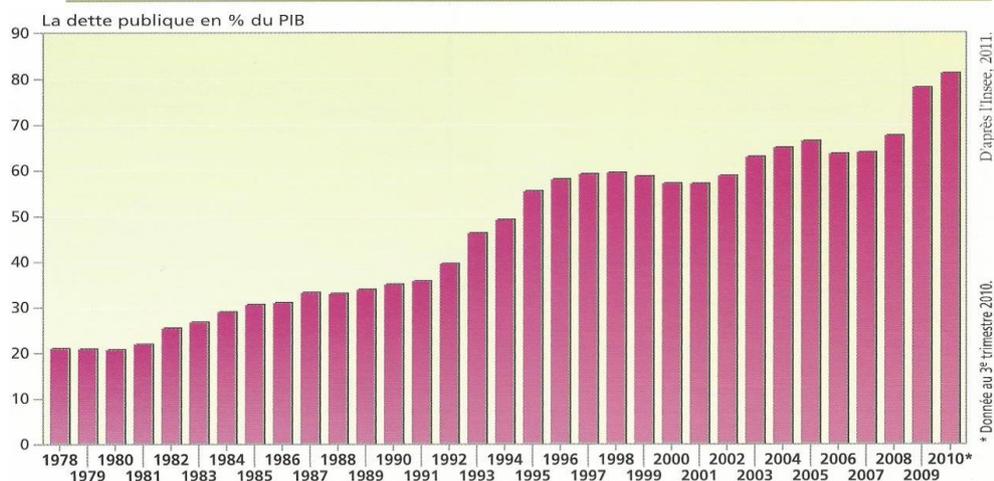
En milliards d'euros

	2005	2006	2007	2008	2009
Épargne	120,3	125,9	149,6	153,3	122,1
Formation brute de capital fixe (investissement)	166,5	179,4	198,7	210,0	191,9
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	- 49,4	- 54,4	- 49,4	- 64,4	- 22,9

Source : Insee, comptes nationaux – Base 2000.

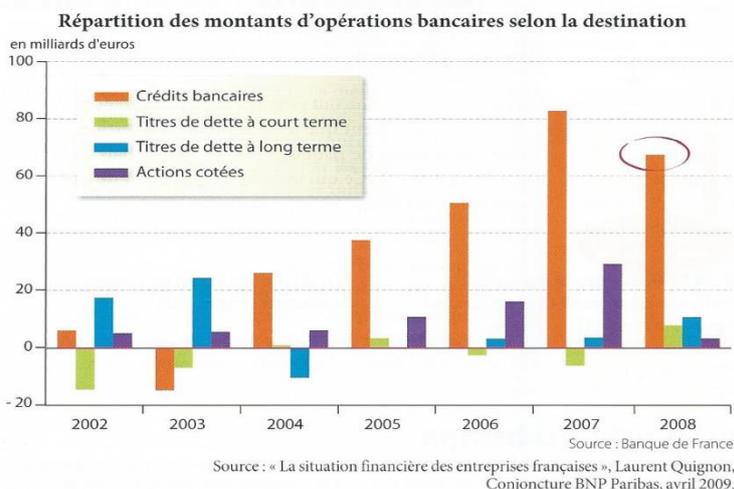
Doc. 8 :

Le poids de la dette publique en France



Doc. 9 :

Est-ce la fin du recours à l'emprunt bancaire ?



Doc. 10 :

Les agents à besoin de financement s'endettent-ils toujours auprès des banques ?

En 2009	Encours en milliards d'euros
Endettement des agents non financiers	3 794,7
Ménages et assimilés ¹	1 006,6
Sociétés non financières	1 225,5
Administrations publiques	1 562,6
Crédits obtenus auprès des IF résidentes²	1 991,1
Ménages et assimilés ¹	1 006,6
Sociétés non financières (SNF)	796,2
Administrations publiques (APU)	188,3
Financements de marché	1 707,8
Sociétés non financières	360,8
<i>Dont</i>	
Titres de créances négociables	246,5
Obligations	114,3
Administrations publiques	1 347,1
<i>Dont</i>	
Titres de créances négociables	486,3
Obligations	860,8

Source : Banque de France, TEF 2010, INSEE.

1. Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages.

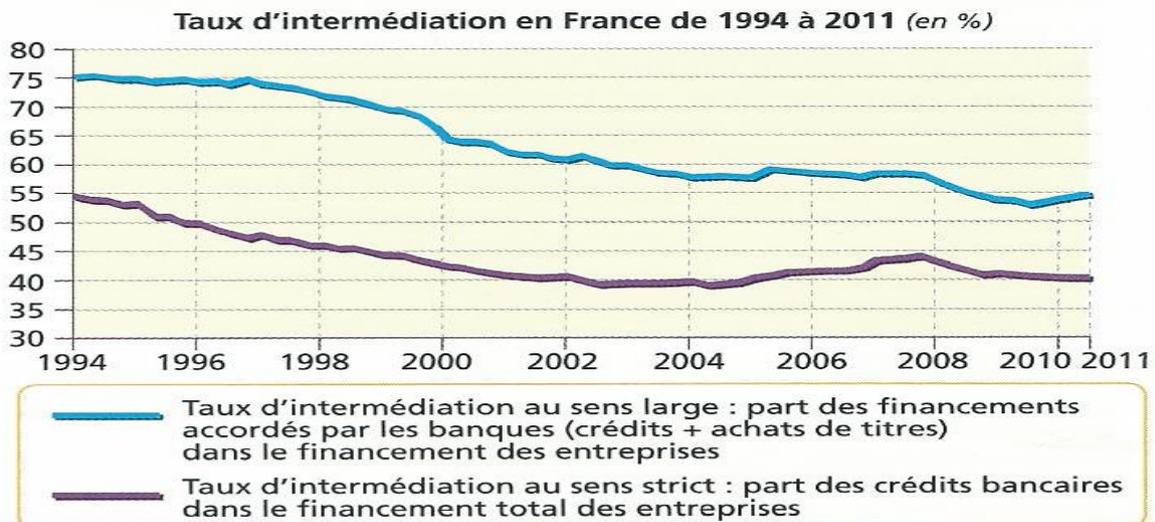
2. IF : institutions financières monétaires

Remarque : le total du financement externe indirect et direct pour les SNF et les APU ne donne pas le total de l'endettement d'un secteur institutionnel car il faut rajouter l'endettement auprès d'institutions financières non résidentes.

DÉFINITION

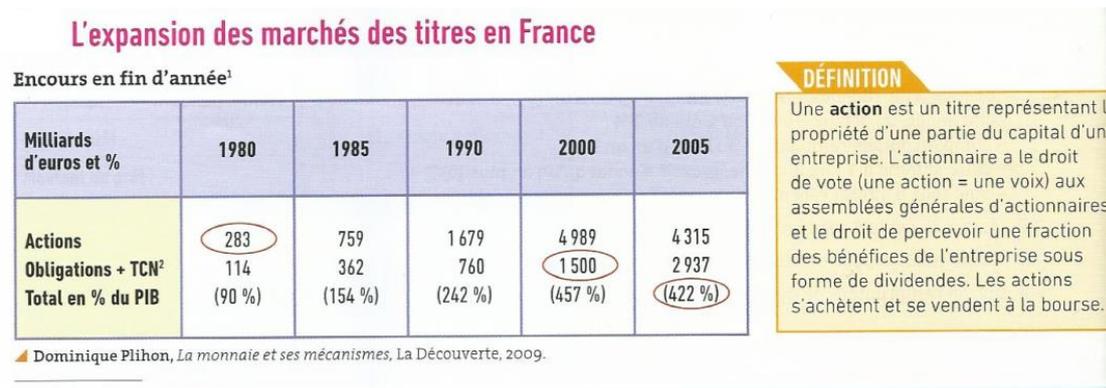
Une **obligation** est un titre représentant une créance à long terme sur une entreprise ou un État. Le détenteur de l'obligation perçoit des intérêts et le montant initial de l'obligation lui est remboursé à l'échéance.

Doc. 11 :



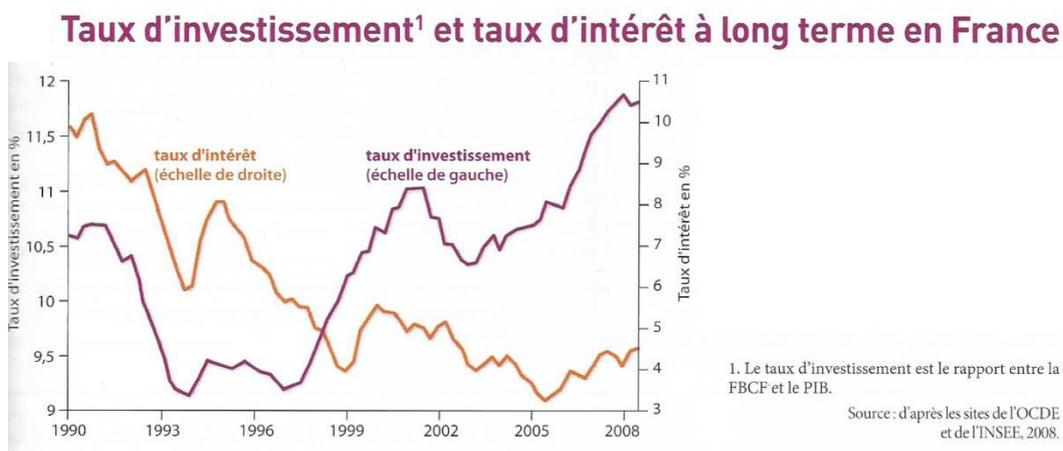
Source : Banque de France, 2013.

Doc. 12 :



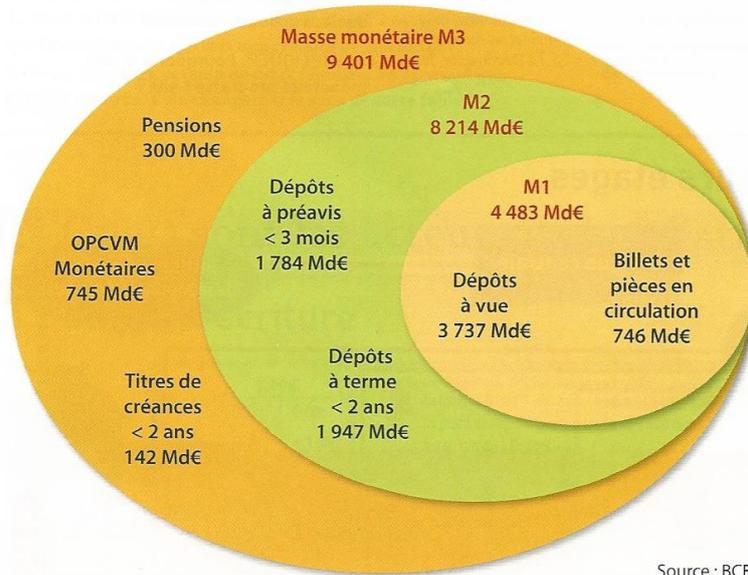
1. SNF, SF et APU.
2. Titres de créance négociables.

Doc. 13 :



Doc. 14 :

Masse monétaire dans la zone Euro en 2009



Note : OPCVM, organisme de placement collectif en valeurs mobilières. Ce sont des organismes de gestion de portefeuilles investis en titres à plus ou moins courte échéance de remboursement, émis par des emprunteurs sur les marchés financiers et dont la valeur est donc variable. Parmi les OPCVM, on distingue les SICAV (Sociétés d'investissement à capital variable) et les FCP (Fonds communs de placement). Les SICAV voient leur portefeuille investi soit en titres à long terme, soit à court terme et en actifs très liquides (SICAV court terme ou SICAV monétaires). Ce sont ces derniers qui sont mentionnés dans ce schéma.

Source : BCE.

Doc. 15 :

